

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 6 janvier 2025

**portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2025**

**La ministre de la culture,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-2009 du 28 décembre 2011 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des secrétaires administratifs du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2024 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure du ministère de la culture,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Etienne GUSTIN, attaché principal d'administration de l'Etat, chargé de mission ressources humaines-financier, école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2025.

Sont nommés membres de ce jury :

Monsieur Florian CHERVALIER, attaché d'administration de l'État, adjoint au préfigurateur de la Maison du dessin de presse, direction générale des médias et des industries culturelles ;

Madame Aurélie COLIN, secrétaire administrative de classe supérieure, gestionnaire administrative et comptable chargée des recettes et du recouvrement, musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée ;

Madame Sandrine DENOIS, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, gestionnaire scolarité cycle licence à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Toulouse.

## Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Florian CHERVALIER, attaché d'administration de l'État, adjoint au préfigurateur de la Maison du dessin de presse, direction générale des médias et des industries culturelles.

## Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 6 janvier 2025

La ministre de la culture,

Pour la ministre et par délégation :

La sous directrice du pilotage et de la stratégie,

  
Aude de MARTIN de VIVIES